

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

Conseil de quartier Nord du 26 novembre 2011

Présents : Georges AYME, Cyrille BERNARDIN, Jean-Michel BOCHATON, Aimée BRES, Nadège CAZORLA, Duzgun DOGAN, Fabienne FOUREL, Michelle GONZALES, Faharia MDAHOMA, Claude MEUNIER, Christian MICHEL, Amandine MONTORO, Corinne MOTTIN, Marc ROBERT, Jocelyne COURIOL.

Excusés : Emmanuel et Nathalie BOUJEDO, Pierre TRAPIER, Gérard MERLAND, Corinne MOTTIN.

Cette réunion a pour objet la désignation de l'animateur du Conseil de quartier Nord et des représentants à l'association des Conseils de quartier.

Jean-Michel Bochaton rappelle que la Municipalité a souhaité mettre en place les Conseils de quartier et a réuni les habitants le 20 octobre pour la constitution du Conseil de quartier Nord.

Suite à la réunion de création du Conseil de quartier, un document de compte-rendu sera à distribuer dans toutes les boîtes aux lettres du quartier.

Les personnes intéressées pour intégrer le Bureau ont pu s'inscrire lors de la réunion et également après. Le Bureau n'est pas figé, il peut être enrichi à tout moment de nouveaux membres. Le but est de l'élargir pour ne pas tout faire reposer sur le même noyau et impliquer un maximum de personnes.

Le Bureau du Conseil de quartier Nord est de taille adaptée et l'origine géographique des personnes permet une bonne couverture du quartier, ce qui facilitera l'information des habitants. Les élus résidant dans le quartier font partie du Bureau, ils sont au nombre de 3, ce sont les élus référents, ils participent au débat, mais ne votent pas.

Le nom actuel du Conseil de quartier correspond à une indication géographique, il est indicatif, le Bureau peut choisir l'intitulé qu'il souhaite.

▪ FONCTIONNEMENT D'UN CONSEIL DE QUARTIER

Le fonctionnement d'un Conseil de quartier est ensuite présenté aux membres du Bureau.

Il est rappelé que les problématiques d'ordre privé, tels que les conflits de voisinage, n'ont pas leur place dans les Conseils de quartier, dont le rôle est de traiter l'intérêt collectif. Ils peuvent aider à l'intégration des nouveaux habitants. Ils concernent avant tout les habitants, pour la zone industrielle, d'autres structures existent.

Réunions

Le Bureau se réunit en moyenne une fois tous les deux mois ; il fixe une date, réserve la salle, rédige le compte-rendu et l'adresse en mairie pour diffusion et transmet également la fiche navette, pour laquelle une réponse est généralement adressée sous 15 jours.

Pour des points particuliers, il est possible de solliciter la présence des élus et/ou services concernés aux réunions. Il y a une culture des services pour être disponibles et réactifs aux

demandes des Conseils de quartiers. L'objectif est de créer une relation de proximité entre le Bureau, l'ensemble des habitants, les élus et les services. Portes-lès-Valence est plus qu'un village, mais pas une très grande ville et les élus tiennent à préserver le lien entre les habitants et la richesse de la vie associative ; il est essentiel que les gens se connaissent et se parlent.

Des Conseils de quartier ont fait des questionnaires pour voir ce que les habitants souhaitent voir traité. En Assemblée générale des demandes et questions apparaissent, le rôle du Bureau est de mettre en commun toutes les préoccupations, d'en discuter.

Le Bureau réunit l'ensemble des habitants du quartier une à deux fois par an ; il organise des temps forts avec la participation de l'ensemble des habitants.

Exemple des manifestations des autres Conseils de quartiers :

- Conseil de quartier Ouest : Boudin et soupe à l'oignon, marché aux puces
- Conseil de quartier Est : Marché aux puces, initiation aux 1ers secours avec les pompiers
- Conseil de quartier Sud : Nettoyage du quartier

Les formes d'activités sont multiples et adaptées aux besoins et préoccupations de chaque quartier.

Le Conseil de quartier Est souhaite donner des responsabilités par thématiques, afin que tout ne repose pas sur ceux qui pilotent. La Municipalité a impliqué cette année les Conseils de quartier en tant que jury pour le fleurissement de la ville.

Il est prévu de réaliser un calendrier commun des événements pour mutualiser l'information et mieux coordonner les dates.

Il existe un agenda des manifestations sur le site de la commune ; le site, le Portes-Infos, le panneau lumineux peuvent être des vecteurs de l'information, de même que le Dauphiné, par l'intermédiaire des correspondants locaux.

▪ **DECOUPAGE DES QUARTIERS**

Le Conseil de quartier est un organisme vivant, la découpe a été faite de façon à permettre une mixité urbaine et sociale, et pour obtenir des quartiers équilibrés avec en moyenne 300 à 500 foyers.

Le prochain Conseil sera celui du centre ville, ce qui a obligé à couper la rue Jean Jaurès.

Il sera ensuite question des habitants des Terrasses, qui souhaitent être pris en compte. Ils seront soit intégrés à un Conseil de quartier existant, soit dans un Conseil spécifique.

Les limites des territoires ne sont pas figées, elles peuvent être amenées à évoluer pour répondre aux attentes des habitants, de plus les Conseils de quartier peuvent bien évidemment travailler ensemble.

La population de la commune a progressé de 20% entre les deux recensements, avec l'arrivée de familles jeunes, donc moins disponibles. Ces personnes doivent être intégrées pour ne pas créer des « poches » de nouveaux habitants.

▪ **DESIGNATION DE L'ANIMATEUR**

Pour le fonctionnement du Conseil de quartier, il est proposé de désigner un animateur ou un binôme et de convenir de quelques initiatives afin de créer les liens nécessaires entre les habitants, les amener à se rencontrer et à se parler.

Duzgun DOGAN et Christian MICHEL se proposent pour être co-animateurs, Nadège CAZORLA assurera le secrétariat.

Une fiche avec les coordonnées de chacun sera jointe au compte-rendu (elle est uniquement à l'usage du Bureau et ne sera pas communiquée aux habitants).

▪ **REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION DES CONSEILS DE QUARTIER**

Le second point de l'ordre du jour est ensuite abordé : la création d'une association des Conseils de quartier. Elle permettra de donner un statut juridique et donc de répondre aux questions d'assurance pour couvrir les diverses initiatives des Conseils de quartier. Elle permettra également de gérer l'aspect financier, car la mairie n'est pas autorisée à gérer les fonds d'une autre structure et la MJC ne souhaite plus assumer ce rôle du fait de l'ampleur de plus en plus importante des Conseils de quartier.

Une réunion a été organisée le 2 novembre pour traiter de la création de cette association. Elle disposera d'un compte commun qui permettra de financer les actions collectives et à l'intérieur, des lignes par Conseil de quartier.

Pour garantir la transparence de son fonctionnement il est proposé de désigner deux représentants par Conseil de quartier pour intégrer cette association, qui se réunira en moyenne 1 à 2 fois par an. Il est proposé deux titulaires et deux suppléants :

Titulaires :

- Christian MICHEL
- Marc ROBERT

Suppléants :

- Fabienne FOUREL
- Faharia MDAHOMA

Pour faciliter la communication, Nadège Cazorla propose de créer une adresse mail ; tout le monde ne disposant pas d'un accès internet, Aimée Bres mettra à disposition la boîte aux lettres de l'Association Féminine de Travaux Manuels située à la Maison des Associations 17 rue Jean Jaurès, elle ajoutera « Conseil de quartier Nord ».

La prochaine réunion de Bureau est fixée au samedi 14 janvier à 10 h à la Maison des associations.

La réunion se termine par le rappel des prochaines dates organisées par la commune :

- Dimanche 11 décembre : le marché de Noël
- Samedi 17 décembre 2011 : le Noël des enfants
- Vendredi 20 janvier 2012 : les Vœux à la population